

L'Actu Pôle GD

septembre 2010

Des nouvelles du Pôle...

Le Pôle GD fait sa rentrée ! Il démarre sur les chapeaux de roues avec une quarantaine de communes nouvellement engagées dans son programme d'accompagnement.

Si vous travaillez dans une commune, et que celle-ci n'a pas encore bénéficié de nos services, n'hésitez plus ! Sachez qu'ils sont gratuits car entièrement soutenus par le Ministère wallon de l'Environnement. Ils se composent de plusieurs étapes :

1. Une présentation de la gestion différenciée au personnel communal concerné (échevins, éco conseillers, responsables de services et ouvriers), où sont expliqués tenants et aboutissants, avantages et intérêts de la gestion différenciée.
2. Une visite des espaces verts principaux de la commune pour établir un état des lieux succinct des pratiques de gestion actuelles.
3. Un compte-rendu oral qui vous permet d'avoir une première idée globale de la situation initiale, ainsi que des propositions de pistes pour se lancer en gestion différenciée, adaptées à votre cas.
4. Une formation à la classification des espaces verts, un accompagnement en communication, et la mise à disposition de notre réseau d'acteurs spécialisés.
5. Un suivi sur le long terme avec un bilan l'année suivante.

Un forum en attente de nouveaux membres...

Le Pôle GD a lancé son forum de discussion. Vous souhaitez échanger, discuter, poser des questions en rapport avec les espaces verts ? N'hésitez pas à vous inscrire en vous rendant sur notre forum, et à participer aux sujets en cours ou à proposer un nouveau sujet de discussion !



Prochain colloque du Pôle GD avec Adalia

Le Pôle GD et l'asbl Adalia organisent ensemble une journée dédiée à la gestion différenciée et au désherbage alternatif le lundi 4 octobre en la commune de Léglise. La matinée sera consacrée aux conférences et l'après-midi aux démonstrations de matériel de désherbage. **Pour participer, téléchargez l'invitation en vous rendant sur notre site, rubrique « Événements à ne pas manquer » en page d'accueil.** Inscrivez-vous, les places sont limitées !

Bientôt une nouvelle vidéo du Pôle GD

Vous avez peut-être déjà pu voir notre dernier reportage sur la gestion différenciée (si ce n'est pas le cas, rendez-vous vite sur notre site, rubrique « La gestion différenciée » « Vidéos du Pôle GD »). Nous préparons une nouvelle vidéo sur la classification des espaces verts, qui mettra en lumière les expériences des villes de Manage et d'Eghezée. Ce reportage sera disponible sur notre site d'ici la fin du mois !

PCDN et GD, des liens et des synergies à créer...

Deux réunions inter-pcdn doivent encore avoir lieu : le 13 septembre à Durbuy et le 24 septembre à Lasne. À Durbuy, une formation sur la classification des espaces verts sera délivrée par Frédéric Jomaux, ainsi qu'une présentation sur les alternatives au désherbage chimique, la tolérance à l'herbe et les services proposés aux communes par le Pôle. Cette séance sera suivie d'une présentation de cas concrets : le plan de désherbage de la commune de Grez-Doiceau et la gestion des espaces verts à Durbuy.

Cycle de formations sur la gestion différenciée

Le Pôle GD prépare un cycle annuel de formation sur les différents aspects de la gestion différenciée. Constatant un manque d'offre de formations sur le sujet, le Pôle GD souhaite y remédier en proposant, pour la première fois, un cycle composé de modules balayant un maximum de techniques propres à la gestion différenciée des espaces verts. Plusieurs modules, animés par des professionnels, sont prévus dès janvier 2011. Ces modules seront ouverts à toute personne salariée travaillant dans l'environnement ou les espaces verts (commune ou autre organisme). Certains modules seront suivis de visites de terrain.



Tournai convertit ses gazons en prairies fleuries

Après quelques mois de tests concluants, la ville a décidé de généraliser l'installation de prés fleuris en lieu et place de banales pelouses jusqu'à présent coûteuses en entretien et pauvres en biodiversité.

Une initiative à souligner ! Les variétés choisies sont indigènes, elles offrent donc de multiples avantages : économique d'une part, car adaptées au climat de nos régions, elles ne nécessitent pas de soins particuliers. Leur entretien est fortement réduit (deux passages par an) par rapport à une pelouse tonduée régulièrement ou à des massifs qui doivent être souvent désherbés. Moins de main d'œuvre donc pour entretenir ces bandes champêtres, mais plus de biodiversité : indigènes, les espèces choisies attirent les insectes locaux et favorisent donc la pollinisation. Et qui dit plus d'insectes, dit aussi plus d'oiseaux...

Exit aussi les contraintes de désherbage, ici pas besoin de chimie !

La ville de Tournai entend bien inscrire cette démarche dans une politique plus globale de développement durable et de protection de la santé publique. La réduction des phytosanitaires est un de ces engagements, à l'heure où la réglementation en matière d'usage de pesticides prévoit de se durcir...

Évolution de la réglementation wallonne en matière d'utilisation de pesticides

Si vous êtes une commune, vous avez récemment reçu une note d'information en provenance du Département de l'Environnement et de l'Eau de la DGER annonçant les futures transformations de la législation concernant l'usage de pesticides sur l'espace public. Emanant du Paquet Pesticides adopté en 2009 par le Parlement européen, la nouvelle réglementation durcit les conditions d'utilisation.

Interdiction de certaines substances, formation obligatoire des utilisateurs, recours obligatoire à la lutte intégrée, mesures de protections pour les milieux et publics sensibles, ...

Retrouvez cette note sur notre site dans la rubrique « Actualités »

Le Pôle GD, partenaire des abeilles

L'asbl APIS (Apiculture Pédagogique Internationale et Services) et le Pôle GD se sont rencontrés et ont décidé de travailler ensemble ! APIS souhaite mobiliser un maximum de gestionnaires d'espaces en Wallonie pour les inciter à accueillir des ruches. Nous connaissons maintenant toute la situation critique vécue actuellement par les abeilles, soumises à de nombreux facteurs de mortalité, donc celui de l'inadaptation des plantes horticoles et ornementales à leurs besoins alimentaires... Pauvres, voire dépourvues, de nectar et de pollen, les cultivars et autres plantes horticoles ne permettent pas aux abeilles de trouver leur ration, il est donc grand temps de réhabiliter les fleurs sauvages et indigènes ! Le Pôle GD propose à APIS de le mettre en relation avec les gestionnaires d'espaces intéressés à accueillir des ruches pour les conseiller sur le choix des plantes et le mode de gestion de l'espace.

Si ce projet vous intéresse, que votre commune ou organisme gère un espace susceptible d'accueillir une ou plusieurs ruches, n'hésitez pas à contacter Catherine Delcourt et Noël Michel en vous rendant sur leur site internet www.apis-formation.be.

Pourquoi la GD est-elle bénéfique pour les abeilles ?

- Elle réintègre une plus grande diversité végétale dans les choix de plantations.
- Elle associe des fleurs annuelles, bisannuelles et vivaces et permet également un meilleur équilibre entre plantes horticoles et indigènes
- Elle remet au goût du jour les plantes sauvages locales et rustiques qui sont plus attractives pour les insectes pollinisateurs, contrairement aux cultivars ornementaux qui sont très pauvres en pollen et en nectar.
- Elle permet la réintroduction dans les choix de plantations de plantes mellifères et nectarifères.
- Par la diversification des végétaux et de la gestion qui en résulte, elle permet aussi une plus grande diversité de milieux et de paysages.
- Elle permet de réduire fortement voire d'abandonner sur certains lieux l'utilisation de pesticides et autres produits néfastes pour les abeilles.
- Elle incite aux aménagements favorables aux abeilles par l'installation d'hôtels à insectes et de tas de bois mort pour les abeilles solitaires.
- Elle implique une sensibilisation du public à la nature, où les notions de pollinisation peuvent être abordées, où des activités de construction de gîtes à insectes peuvent être mises en place, etc...



Les prairies fleuries

Fleurir « plus naturel », c'est possible avec des mélanges fleuris champêtres ! Ceux-ci comportent le plus souvent un mélange d'annuelles et de vivaces, ces dernières prenant, avec le temps, plus d'importance au sein du massif.

Ronds-points, bords de routes, talus, berges, mais aussi au sein même des espaces verts sous la forme de prairies, les fleurs sauvages trouveront bonne place à peu près partout dans votre commune, et seront très appréciées des habitants. Elles offriront de surcroît gîtes et couverts à tout un panel de petits animaux et d'insectes.

Il est essentiel de vérifier la provenance et la qualité des semences : les plantes sont-elles adaptées au climat, au sol, à la faune de ma région ?

Si l'entretien de prairies fleuries est réduit par rapport à un espace engazonné ou fleuri de façon horticole, il n'en est pas moins essentiel de bien préparer le sol pour les accueillir. On ne pourra cependant pas les semer absolument partout : les espaces ayant pendant de nombreuses années fait l'objet d'un désherbage soutenu sont peu propices au développement des plantes sauvages, de même que les sols trop riches en azote. L'analyse du sol avant semis est donc primordiale.

Réaliser un pré fleuri

Son caractère naturel lui confère un entretien minimisé, et limite les besoins en désherbage. Plutôt que d'opter pour un gazon, choisissez donc une prairie !

Il existe deux types de prairies fleuries : les prairies annuelles, mises en place pour une seule saison de floraison puis retirées, et les prairies pérennes, qui se ressèment naturellement et doivent donc n'être fauchées qu'après la montée en graine.

La réussite d'une prairie fleurie repose essentiellement sur la correspondance des espèces choisies avec les conditions pédoclimatiques. Il est donc crucial de bien connaître le type de sol sur lequel vous voulez implanter votre prairie, ainsi que le climat de la région.

Les caractéristiques du sol sur lequel vous projetez de semer une prairie fleurie sont déterminantes pour la suite du projet. Deux cas peuvent se présenter à vous : un sol nu (terres remaniées, labourées...) ou un sol engazonné (espace vert classique).

En fonction de l'analyse du sol, la démarche sera différente. Le sol est-il riche ou pauvre en matières organiques ? En phosphore ? En azote ?

Les sols pauvres sont plus propices à l'installation de fleurs sauvages : si le sol est trop riche, il faudra l'appauvrir, et, pour cela, différentes techniques peuvent être envisagées. En plus d'un décapage, la préparation du sol nécessite un désherbage : on ne sème pas directement comme pour un gazon. On privilégiera autant que possible les solutions non

chimiques, comme la technique du faux semis (qui consiste à travailler le sol de manière à faire remonter les graines d'adventices, et à les laisser germer avant de les éliminer) ou le désherbage manuel des adventices (désherbage sélectif). Cependant, si la végétation du lieu est importante, un désherbage chimique peut se révéler indispensable.

Un labour du sol, ou décompactage, sur une vingtaine de cm de profondeur, garantira un bon enracinement des plantules et une meilleure santé à long terme des fleurs.

La densité du semis est importante à étudier afin de l'optimiser face aux futures pousses d'herbes indésirables.

L'entretien est minime : une à deux fauches annuelles (une à mi-juillet et l'autre à la mi-octobre) suffisent. Dans bien des cas, on ne fauche même qu'une fois, entre la mi-août et la mi-septembre. On privilégiera bien entendu une fauche haute, c'est-à-dire qu'on coupe les tiges à environ 20 cm du sol. La prairie présentera pendant un temps un aspect desséché, mais c'est un passage nécessaire pour de bonnes conditions de re-semis ! On n'utilise pas de tondeuse ni de broyeur, car ces opérations nuisent à la faune, en particulier aux insectes qui sont logés dans les herbes, et peuvent également détruire les graines et compromettre le re-semis. Différents types de matériels sont disponibles sur le marché (moto-faucheuse, faucheuse montée sur un microtracteur, ...)

Des références...

- Christopher Lloyd, *Prairies fleuries*, édition Ulmer, 2005, 191p.

- Peeters A. et Janssens F., 2000. *Talus et prés fleuris, mode d'emploi*, Brochure technique n°7, Ministère de la région wallonne, Division de la Nature et des Forêts.



Un contact...

Ecosem,
conseil et vente de semences
pour prairie fleurie.

010/88 09 62
www.ecosem.be

Prairie fleurie en bord de route -
Ville de Manage



Gestion différenciée... Tendances en Wallonie

Comment évolue la gestion différenciée en Wallonie ?

Petit bilan des dernières tendances...

Les préoccupations des communes qui reviennent le plus souvent :

- Gérer ses espaces verts en étant plus respectueux de l'environnement
- Gérer ses espaces verts avec les moyens humains et financiers mis à disposition
- Laisser plus de place à la nature en évitant de mécontenter les citoyens
- Mettre tout le monde d'accord sur l'importance d'une gestion différenciée des espaces verts

Des premiers pas ... :

- Progression du désherbage alternatif dans certaines communes, mais encore de nombreux efforts à faire avec un désherbage chimique qui persiste sur certains espaces : pieds de clôtures et grillages enherbés, abords d'allées dans un parc, abords de mobiliers urbains, voire même désherbage chimique autour des arbres !
- Progression des prairies fleuries notamment sur des espaces qui ne justifiaient pas un entretien régulier (talus, bords de route, espaces peu fréquentés...)
- Progression des tontes différenciées des surfaces enherbées : la hauteur de tonte est différente selon l'usage du lieu.
- Une plus grande place pour la vivace dans le fleurissement
- Des démarches de classification des espaces verts : Manage, Eghezée, ...

...qui doivent encore être confortés :

- Dans beaucoup de lieux, la fréquence et la hauteur des tontes ne sont pas adaptées, en particulier à l'usage. Cela demande un entretien fréquent pour un usage rare ou occasionnel. Ces espaces pourraient être dédiés à la biodiversité en laissant pousser la pelouse.
- La communication et l'information au citoyen sont peu développées : c'est pourtant un aspect essentiel dans la réussite de la gestion différenciée !
- La communication interne entre services et niveaux hiérarchiques n'est pas non plus toujours bien développée.
- L'entretien des cimetières reste très soutenu, avec désherbage chimique, tontes fréquentes, ... La population tient à ce que ces lieux soient parfaitement entretenus, ce qui entraîne donc une charge d'entretien importante pour la commune. Dans l'aménagement de nouveaux cimetières, il serait bon de réfléchir à la place du végétal.



Est-il vraiment indispensable de désherber chimiquement à ces endroits ? Ne peut-on pas envisager un désherbage thermique ou mécanique pour les abords de l'allée à gauche ? Quant à la photo de droite, ne peut-on pas envisager une végétalisation de la clôture ? Le rehaussement du grillage au dessus du sol, laissant un espace permettant le passage d'un appareil ne peut-il pas être également envisagé ? Des réflexions méritent d'être engagées pour limiter au maximum le recours au désherbage chimique.

Pour ou contre une labellisation des espaces verts ?

Comment valoriser la gestion différenciée en Wallonie ?

Il y a quelques années, la ville de Paris sollicitait la société Ecocert France afin de réaliser un référentiel pour la certification des espaces verts. Ce qui donna naissance à 17 parcs labellisés EVE (Espace Vert Ecologique) dans la région parisienne. Par la suite, d'autres villes telles que Lille ou Lyon se sont lancées dans la même aventure. Cette labellisation devient une carte de visite pour la ville qui offre une image d'une ville respectueuse de l'environnement et soucieuse de proposer des espaces de bien-être, diversifiés et sains.

Et chez nous qu'en est-il ? Une telle labellisation est-elle applicable, voire souhaitable ou nécessaire ?

Comment mettre en évidence les efforts des communes wallonnes pour gérer leurs espaces verts de manière plus responsable ?



Devons-nous proposer une labellisation des communes qui passent en gestion différenciée ? Dans ce cas, quels doivent être les critères d'obtention d'un label ou, comme à l'image du concours « Villes et Villages fleuris », d'une, deux ou trois fleurs, ou quelque soit le pictogramme employé ?

Mais aussi, comment éviter la surcharge de panneaux d'indication à l'entrée des villes et villages ? (On remarque déjà en France la juxtaposition de différents panneaux aux entrées de villes : un panneau « Villes et Villages fleuris, un autre « Ville Internet »,...).

Le choix des critères pour l'obtention d'un label semble particulièrement difficile à mettre en place. Il faut éviter les messages trop simplistes occasionnant une mauvaise interprétation de la part des citoyens ou tourisme. En effet, à partir de quand pouvons-nous dire ou certifier qu'une commune est en gestion différenciée ?

On parle ici d'un mode de gestion qui n'est pas toujours adopté sur tout le territoire communal, contrairement à une ville dite fleurie.

Et dans ces critères, devons-nous mettre l'accent sur l'adoption de techniques alternatives ou sur la cohérence des espaces verts, ou les deux à la fois ? Et dans quelle proportion ? Enfin, qui dit labellisation (ou certification), dit démarches administratives, constitution de dossiers... Les services espaces verts ou travaux ne sont-ils pas déjà suffisamment submergés, notamment suite à une augmentation des espaces verts à gérer lié à un statu quo, voire une diminution, de la main d'œuvre ?

Bref, autant de questions qui restent actuellement sans réelles réponses. Nous nous retournons donc vers vous, bourgmestres, échevins, responsables espaces verts, éco-conseillers, personnel de terrain,... Nous sollicitons votre avis sur le sujet.

Car quoi qu'il en soit, il est essentiel de mettre en avant les efforts consentis par vos administrations, de valoriser les actions pour améliorer le cadre de vie de vos habitants et de tout mettre en œuvre pour faire comprendre et admettre les évolutions de gestion des espaces verts aux citoyens et aux touristes.

Suite à nos divers contacts avec les communes, nous envisageons une manière différente de travailler : concevoir des panneaux qui mettent le focus sur certaines réalisations de la commune : « Talus avec prairie fleurie », « Espace sans pesticides », « Espace en tonte différenciée »,... ; le tout accompagné d'autres formats de communication tels que des brochures, des dépliants, des posters,... adaptés aux caractéristiques de la commune mais reconnaissables partout en Wallonie.

Ce travail de conception remplacerait à terme notre module de formation sur la communication qui se trouve être très, voire trop, théorique.



Mais étant les premiers concernés, nous vous invitons, en tant que commune, à nous faire part de vos idées, de vos remarques sur le sujet. Votre avis nous intéresse !

N'hésitez donc pas à prendre contact avec nous.

Compte-rendu de la journée Villes et Villages Fleuris à Eghezée

Le 25 août dernier a eu lieu la journée Villes et Villages fleuris organisée par la Province de Namur.

Le thème de cette année portait sur la gestion différenciée des espaces verts. A cette occasion, Serge Kempeneer de Bruxelles environnement (anciennement l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement – IBGE) nous a fait part de son expérience dans la gestion des parcs de la Région Bruxelloise.

Ensuite, Marc Nielsen de l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) a présenté les enjeux paysagers, environnementaux et touristiques de l'aménagement des espaces verts communaux en Wallonie.

Le Pôle GD a eu l'occasion de présenter un état des lieux des pratiques de gestion des espaces verts en Wallonie. Nos contacts depuis plus de 5 ans avec les communes wallonnes nous ont permis de mettre en évidence les avancées des communes pour gérer leur espaces verts de manière plus écologique, mais également plus rationnelle pour faire face au manque de personnel. Toutefois, nous avons mentionné quelques points susceptibles d'être améliorés ou développés davantage au sein des administrations afin d'optimiser la gestion de leurs espaces verts. A titre d'exemple, nous pouvons citer : la communication vers les citoyens, mais également au sein de l'administration communale, la réduction de l'utilisation des pesticides, la différenciation des modes de gestion des surfaces enherbées, la concertation entre services administratifs ou encore le choix des espèces végétales pour le fleurissement.

La matinée s'est achevée par la présentation de Marc Ligot de la Province du Brabant Wallon et d'Alain Grifnée de la Fédération wallonne horticole sur, d'une part, le concours des villes fleuries du Brabant wallon, et d'autre part, un projet de mise en place d'un concours régional de Villes et Villages fleuris.

L'objectif de ce concours est de mettre sur pied un règlement commun aux 5 provinces pour l'obtention des 1, 2 et 3 fleurs. L'obtention de la 4ème fleur serait octroyée à une seule commune wallonne via un comité interprovincial.



La composition du règlement se base actuellement sur l'expérience française. Bien entendu, des critères environnementaux seront pris en compte pour l'obtention d'un prix.

L'après-midi, l'association APIS a présenté les causes du déclin des abeilles et des possibilités de réhabilitation de celles-ci dans nos villes et villages. La journée s'est terminée sur le terrain par la visite des espaces verts de la commune d'Eghezée qui a démarré la mise en place de la gestion différenciée il y a 4 ans.

Retrouvez les présentations des intervenants sur notre site www.gestiondifferentiee.be en faisant une recherche «villes et villages fleuries» dans notre base de données Ressources.

Et encore ...

Cliquez sur les liens pour accéder aux documents...

Télécharger le compte-rendu de la journée de visite à Lille et à Villeneuve d'Ascq du 15 juin 2010.

Vous connaissez déjà les reportages réalisés par le Pôle GD. Découvrez notre rubrique « Autres vidéos intéressantes » : un ensemble de vidéos et de reportages sur les expériences de villes en gestion différenciée, en zéro phyto, mais aussi sur la biodiversité urbaine, la lutte biologique, etc...

Nouvel article « Fauchage et entretien des bords de route »

Conseils pour la réalisation et l'entretien des revêtements perméables, ville de Neufchâtel.



L'Actu Pôle GD
Journal du pôle wallon de gestion différenciée
rue de la Vellerie, 135
7700 Mouscron

tél : 0470 99 03 20 / 0470 99 03 19

fax : 056/48 17 21

web : www.gestiondifferentiee.be

mél : elise_ou_frederic@gestiondifferentiee.be

septembre 2010

